



**Commission particulière du débat public**  
**Projet de terminal méthanier au Verdon**  
17 cours du Chapeau rouge

33000 BORDEAUX

Monsieur le Président,

Le Schéma d'Alimentation et de Gestion des Eaux (SAGE) des Nappes profondes de Gironde, approuvé par arrêté préfectoral le 25 novembre 2003, a défini des règles de gestion des nappes du Miocène, de l'Oligocène, de l'Eocène et du Crétacé pour l'ensemble du territoire départemental.

Dans le nord du Médoc, n'existent que les nappes de l'Eocène et du Crétacé qui sont :

- sollicitées pour l'alimentation en eau potable ;
- localement en limite de surexploitation ;
- soumises à un risque de salinisation dont les effets sont déjà constatés sur la bordure estuarienne.

Dans ces conditions, le SAGE a :

- classé ces nappes comme étant « à l'équilibre » ce qui empêche que soit autorisé tout prélèvement supplémentaire ;
- classé ce secteur en zone à risque ce qui pourrait se traduire par des restrictions d'usage de l'eau si la pression dans les nappes concernées était jugée insuffisante.

Le débat public en cours sur le projet de terminal méthanier au Verdon est l'occasion de porter ces éléments au débat sachant que notre commission souhaiterait connaître les besoins en eau du projet de terminal qu'il est prévu de satisfaire soit à partir de forage, soit à partir du réseau d'eau potable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bordeaux, le 5 octobre 2007

Le Président

  
Pierre DUCOUT